

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MEMBRES DE CdC FAISANT PARTIE D'ÉQUIPES PARTICIPANT À DES TOURNOIS DE CURLING PROVINCIAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

L'objectif de la présente politique est d'établir le niveau de soutien financier consenti aux équipes qui représentent Curling des Collines (CdC) à des tournois provinciaux, nationaux et internationaux. **Seuls les membres des ligues régulières de CdC y seront admissibles.**

Les lignes directrices qui régiront le traitement de ces demandes de soutien sont les suivantes :

- Pour les **tournois provinciaux**, CdC se limite à un rôle de soutien, en facilitant la tenue de levées de fonds au Centre.
- CdC accepte d'accorder **un soutien financier direct** aux équipes prenant part à des tournois **nationaux** et **internationaux**. Le soutien consenti est le suivant :
 - **Tournois nationaux** : 200 \$ par joueur et un maximum de 500 \$ par équipe;
 - **Tournois internationaux** : 300 \$ par joueur et un maximum de 1 000 \$ par équipe.
- En contrepartie de son soutien et en guise d'appréciation, CdC s'attend à ce que le membre soutenu porte sur un de ses vêtements un insigne aux couleurs de Curling des Collines lors de ses parties au tournoi auquel il participe.
- CdC accepte de jouer le rôle de facilitateur pour la tenue de levées de fonds ou d'activités connexes de financement au profit des équipes demandeuses.
- Sur demande, CdC prêtera **sans frais** ses installations (salon-bar et/ou glace) pour la tenue d'activités de financement, comme c'est déjà la pratique pour les œuvres caritatives présentant une telle demande.
- CdC accepte de participer à la publicisation de ces activités parmi ses propres membres par voie de courriels, et d'en faire la promotion sur son site Web et sur d'autres réseaux sociaux.

Les équipes intéressées sont invitées à présenter une demande de soutien au CA pour fins d'approbation. La demande devra être accompagnée des renseignements suivants : le **plan d'action** de l'équipe, son **plan financier**, l'**objectif** poursuivi et l'**échancier** à respecter.

Une fois ces informations reçues, le CA ou le responsable désigné de ce dossier déterminera, après analyse, ce que CdC peut offrir à l'équipe demandeuse, tout en respectant les lignes directrices précitées et ses propres contraintes de disponibilités d'horaire.